



Contrat de travail belge pour un Français resident en France.

Par **Unam75019**, le **10/03/2021** à **00:05**

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir m'aider dans ma reflexion.

On me propose de travailler pour une société belge en france en tant que directeur commercial ou agent commercial.

Je suis francais resident français.

Cette société souhaite me faire signer un contrat de travail selon le droit belge.

Quelles sont les avantages et inconvenients pour moi de signer ce contrat. Puis je demander la redaction dudit contrat selon le droit du travail francais?

Merci de l'attention que vous porterez à ma question,

Bien à vous,

Emmanuel

Par **P.M.**, le **10/03/2021** à **10:12**

Bonjour,

Si c'est pour travailler en France m[^]me sans établissement y étant présent, normalement, à ma connaissance, les cotisations sociales devront être versées en France...

Je ne connois pas le Droit du travail belge pour vous indiquer avantages et inconvenients autres...